



Paris, le 27 Juillet 2009

Communiqué de presse : « Démarche qualité eaux de baignade »

Deux associations d'élus : l'ANEL (Association nationale des Elus du littoral présidée par Yvon BONNOT, maire de Perros-Guirec (22)

et l'ANMSCCT (Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques), présidée par Marc FRANCINA, député –maire d'EVIAN les Bains,

conscientes des efforts à réaliser d'ici 2015, pour anticiper l'application de la Directive européenne de 2006 et les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006,

afin d'atteindre les objectifs de niveau de qualité au moins « suffisante », pour toutes les eaux de baignade, littorales et intérieures,

ont pris l'initiative de travailler ensemble pour promouvoir l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et l'information du public.

Elles ont sollicité et reçu l'appui du MEEDDAT et ont mis en place en 2008, un comité de pilotage, associant les ministères de la Santé, du Tourisme, de l'Intérieur, mais aussi des représentants des Agences de bassin, des DDASS et des entreprises privées de la FP2E, avec l'aide d'un organisme certificateur.

Depuis le 9 juin 2009, un référentiel ou cahier des charges, est consultable sur le site du ministère de la Santé <http://baignades.sante.gouv.fr>.

Il informe les communes ou les personnes privées ayant un site de baignade déclarée sur les mesures à prendre et le calendrier à observer pour être prêtes pour le rendez-vous de 2015.

Il propose une démarche d'excellence valorisée par l'attribution d'une certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade par un organisme certificateur et un logo identifiant cette démarche.



Déjà, des communes ont obtenu cette certification dont les premières ont été : DIEPPE MARITIME, QUIBERVILLE, HAUTOT SUR MER, STE MARGUERITE (76) CARNAC (56), PORNIC (44), CAVALAIRE, LA CROIX VALMER, RAMATUELLE, (83), soit 35 sites de baignade et de nombreuses autres communes sont en cours de certification.

Contacts : anel1@wanadoo.fr et Akedinger@communes-touristiques.net